

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 983017 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :
BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, d'exercer la profession d'éducateur spécialisé en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité de formation permettra à l'étudiant de développer ses capacités à mobiliser les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de ses études pour analyser des situations éducatives, émettre des hypothèses et des pistes d'action et les évaluer en tenant compte du contexte socio-politique et institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche conceptuelle,

Tout en respectant les règles et usages de la langue française :

- ◆ définir et illustrer des concepts et processus relatifs aux cours de sciences économiques et politiques, de droit et de législation, de sociologie des organisations et de psychologie sociale ;
- ◆ définir, décrire des notions, des concepts et des processus relatifs aux cours d'expression orale et écrite de psychopathologie et de psychopédagogie ;
- ◆ utiliser de façon critique et argumentée des notions, concepts et processus abordés aux cours pour analyser des situations relevant du champ professionnel de l'éducateur spécialisé.

En approche méthodologique,

- ◆ à partir de situations professionnelles,
 - ◆ identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation socio-éducative ;
 - ◆ analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir, ...), à l'éthique et à la déontologie ;
 - ◆ poser des hypothèses de travail socio-éducatif en tenant compte :
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - du mandat donné ;
- ◆ élaborer un projet professionnel à caractère éducatif et le justifier en fonction des objectifs préalablement définis et de la méthodologie choisie ;
- ◆ élaborer un projet de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ proposer des activités ACSC adaptées qui favorisent le développement global de la personne.

En stage ,

en référence aux contenus de son niveau de formation, au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles de déontologie et de l'usage correct de la langue française :

analyser des situations socio-éducatives ,

en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des personnes accompagnées et de leur entourage, de sa propre personne ;

en distinguant les faits observés de l'interprétation ;

analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ; identifier et évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UF 983007 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : APPROCHE CONCEPTUELLE 2 », UF 983008 U36 D1 «BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF: APPROCHE METHODOLOGIQUE 2 », UF 983009 U36 D1 « STAGE D'INSERTION : BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF » classées dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 240 périodes

Code U

Z

3.2. Encadrement :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif	PP	O	20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable, en tenant compte du contexte organisationnel et de l'environnement, du travail de l'équipe pluridisciplinaire et du réseau et en interrogeant le cadre éthique et déontologique :

- ◆ de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions d'accompagnement et d'éducation :
 - ◆ analyser la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s) accompagnées ;
 - ◆ participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tienne compte des réalités sociales ;
 - ◆ créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée ;
 - ◆ garantir le respect de la (des) personne(s), de sa (leurs) culture(s), de son (leur) histoire familiale ;
 - ◆ veiller à ce que son (leur) avis et sa (leur) demande(s) soient pris en considération ;
 - ◆ délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et ses limites ;
- ◆ d'exercer une fonction de reliaance :
 - ◆ maintenir ou recréer les liens de la personne avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales) ;
 - ◆ valoriser les compétences relationnelles de la personne et les ressources de son réseau relationnel ;
 - ◆ mobiliser leur participation en référence au projet de la (des) personne(s) ;
- ◆ d'exercer et d'évaluer une fonction d'interface :
 - ◆ s'intégrer dans une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire, argumenter sa position et solliciter les autres intervenants en vue de favoriser la coordination des actions et la cohérence du dispositif d'accompagnement ;
 - ◆ susciter des rencontres entre différents professionnels, participer à des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination et la concertation au profit du ou des bénéficiaire(s)
- ◆ d'exercer et d'évaluer ses compétences relationnelles, plus particulièrement :
 - ◆ dans la prévention et la gestion des conflits, ses capacités à utiliser la crise et à développer des outils de médiation, de négociation ;
 - ◆ dans la prise de distance professionnelle et émotionnelle ;

- ◆ d'identifier et d'évaluer le mandat et la fonction sociale de l'éducateur spécialisé :
 - ◆ décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à ceux-ci ;
 - ◆ organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution ;
 - ◆ s'interroger et interpellier l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ;
 - ◆ promouvoir, au travers de ses activités socio-éducatives, le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence notamment à la convention des droits de l'homme et à la convention des droits de l'enfant ;
 - ◆ informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et les soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ;

- ◆ de s'exercer à la fonction politique de l'éducateur spécialisé :
 - ◆ s'informer des organes de représentation pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action éducative ;
 - ◆ situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ;
 - ◆ contribuer à l'élaboration d'outils méthodologiques et/ou théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
 - ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
 - ◆ confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
 - ◆ se situer dans un processus de formation continu.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations ;
- ◆ clarifier avec l'étudiant, l'entreprise ou l'institution, les termes du contrat d'activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement, ses analyses de situations et dans l'identification des différentes fonctions énoncées dans le programme de l'étudiant ;
- ◆ aider l'étudiant à relater et analyser des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du contexte socio-politique, du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux capacités terminales de l'unité de formation.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, *en référence aux contenus de son niveau de formation*, l'étudiant sera capable, *au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française* :

Sur base d'une observation et d'une analyse de situations éducatives, de concevoir, réaliser et évaluer des interventions socio-éducatives qui intègrent :

- ◆ l'environnement socio-économique,
- ◆ le contexte institutionnel,
- ◆ l'équipe de travail,
- ◆ le réseau d'intervenants,

- ◆ la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau, sa propre personne ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience d'activités professionnelles de formation en vue de l'aider à construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires ;
- ◆ de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d'exercer une fonction de reliance, une fonction d'interface, la fonction sociale et politique de l'éducateur spécialisé ;
- ◆ de décrire, d'analyser et d'évaluer ses compétences relationnelles.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité du questionnement, de l'analyse, du positionnement et de l'évaluation,
- ◆ le niveau de clarté et de structuration de la présentation des expériences vécues,
- ◆ le degré de pertinence de l'intervention socio-éducative et de la qualité des liens établis avec la formation.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.